

LE TEMPS

retraites Jeudi 25 février 2010

La prévoyance suisse bien notée par Mercer

Par Jean-Pascal Baechler

Selon une comparaison internationale de la société de conseil Mercer, le système suisse de prévoyance est le meilleur au monde. Il se distingue par ses prestations et la solidité de son financement. Par contre, il est moins bien noté en termes de conditions-cadres, dans lesquelles Mercer place des aspects comme la gouvernance, la transparence et la réglementation

Alors que la crédibilité du système de prévoyance suisse n'est pas au plus haut dans le pays, en raison notamment de la polémique sur le taux de conversion avant la votation du 7 mars, il obtient la meilleure note au classement international Mercer des systèmes de prévoyance. Les trois piliers helvétiques se distinguent pour leurs prestations et la solidité de leur financement, selon les mesures de la société de conseil.

Publié pour la première fois en automne, le Melbourne Mercer Global Pension Index, calculé par le Melbourne Center for Financial Studies, n'inclut pas à l'origine la Suisse aux côtés de onze pays jugés importants, en Europe, en Asie et en Amérique du Sud et du Nord. La société de conseil a cependant calculé pour la [Neue Zürcher Zeitung \(NZZ\) de mercredi](#) la valeur de l'indice et de ses composants pour la Suisse. Les résultats confirment la bonne réputation de son système de prévoyance au plan international.

Financement solide

En termes de prestations (74 points sur 100), les trois piliers helvétiques ne sont dépassés que par le système néerlandais (80,5 points). Ce système se classe premier au niveau du financement, avec 78,7 points. Dans ce domaine, deux philosophies existent. Dans un système de répartition, les rentes sont financées par les cotisations des actifs. Un système de capitalisation prévoit par contre que celles-ci soient financées par la fortune accumulée par le retraité.

Le système suisse est hybride, le 1er pilier, l'AVS étant un système de répartition, tandis que la prévoyance professionnelle, le 2e pilier, et la prévoyance privée, le 3e, sont préfinancés. Si les systèmes hybrides ne sont pas une exception, dans de nombreux pays, le taux de préfinancement des retraites est moins élevé qu'en Suisse, le reste des charges étant reporté sur les générations futures. Lorsque la population vieillit, cette situation est problématique.

Il reste que le système suisse de prévoyance n'est pas parfait. En termes de conditions-cadres, dans lesquelles Mercer place des aspects comme la gouvernance, la transparence et la réglementation, il ne se classe que sixième (79,8 points), derrière les Pays-Bas, l'Australie, le Royaume-Uni, le Chili et le Canada, qui obtiennent tous plus de 80 points dans ce domaine.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA